

Protection de l'environnement à l'échelon international : les catastrophes ignorent les frontières...

Autor(en): **Stranner, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **32 (1986)**

Heft 12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-848461>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les catastrophes ignorent les frontières...

La mort des forêts et l'accident de Tchernobyl nous ont prouvé, une fois de plus, que les catastrophes écologiques ignorent tout des frontières et que prendre des mesures à l'échelon national ne suffit pas. Désormais, toute disposition doit être coordonnée au niveau international. Ainsi, tout en ayant adhéré à une série de traités internationaux, la Suisse a-t-elle pris ses propres mesures après l'accident de Tchernobyl.

Au cours des dernières années, la nécessité de mieux protéger l'environnement s'est fait sentir de plus en plus fortement en Suisse. La nouvelle loi fédérale sur l'environnement est sans doute l'une des plus progressistes au monde. Et, ces derniers temps, pluies acides, dépérissement des forêts et enfin Tchernobyl ont encore davantage sensibilisé la population. Prochainement, ce sont les Chambres fédérales qui se pencheront sur les mesures destinées à réduire les rejets toxiques et la consommation d'énergie. Cette mobilisation permet à la Suisse de prendre une part active aux efforts internationaux en matière de protection de l'environnement. Notre pays est, de toute façon, tenu de collaborer à l'échelon international. Les dégâts dus à la pollution de l'air, la diminution de la couche d'ozone, les modifications climatiques provoquées par le déboisement des forêts tropicales sont quelques-unes des urgences qui réclament des interventions concertées sur le plan mondial. Des catastrophes, telle celle de Tchernobyl, nécessitent des mesures internationales.

Tchernobyl et ses conséquences

L'accident de Tchernobyl a démontré que trois mesures, au moins, devaient être prises à l'échelon international:

– les normes de sécurité des réacteurs et l'information concernant

les pannes de réacteurs devaient être améliorées, ce qui est du ressort de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne. Les premiers résultats ont été obtenus l'été dernier avec l'accord de l'URSS;

– les valeurs limites d'exposition au rayonnement radioactif doivent être harmonisées. Le grand désordre actuel parmi les normes nationales a conduit à prendre des mesures différentes d'un pays à l'autre, ce qui a provoqué de choquantes discriminations et apporté un sentiment d'insécurité dans les populations. Ce problème est examiné, à l'instigation de la Suisse notamment, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève;

La mort des forêts, dont ces pins plus ou moins malades sont une illustration, a sensibilisé la population (photo: EAFV).



– les règles de la responsabilité juridique pour dommages écologiques doivent être, elles aussi, améliorées et unifiées. La Suisse a, d'ailleurs, pris des initiatives dans ce sens et c'est la Conseillère fédérale Elisabeth Kopp qui a proposé à la conférence européenne des ministres de la justice, à Oslo, de voir les vingt-et-un Etats du Conseil de l'Europe préparer une convention à ce sujet. Un comité d'experts sera mis sur pied d'ici l'hiver prochain. On espère ainsi qu'un accord sera signé entre pays ouest-européens et qu'il pourra s'étendre par la suite à d'autres Etats, notamment aux pays de l'est.

La lutte contre la pollution de l'air

Depuis des années, les Etats s'efforcent de réduire la pollution de l'air sans cesse croissante. Ces efforts sont manifestes notamment dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ECE à Genève) qui se préoccupe, entre autres, de la pollution par les gaz d'échappement des véhicules automobiles. La Suisse a joué un rôle de pionnier dans ce domaine. Elle n'a pas craint d'édicter, en 1982, des normes plus sévères et de faire ainsi cavalier seul, ne manquant pas de s'attirer des reproches. L'Europe des Douze, à Bruxelles, va rendre également ses normes plus sévères, mais sur un laps de temps plus long.

A la suite des rapports alarmants sur l'état des forêts, un protocole a été signé en 1985 dans le cadre de l'ECE, par lequel vingt pays européens s'engagent à réduire, d'ici 1993, de 30% les émissions d'oxyde de soufre (SO₂) des chauffages et des installations industrielles. Ce protocole a déjà été ratifié par six pays, la Suisse le fera sous peu.

La lutte se concentre maintenant sur les oxydes d'azote et les hy-

drocarbures. Il y aura pourtant de fortes résistances à ébranler, surtout du côté des pays de l'est. Dans ce secteur, Suisse, Allemagne et Autriche ont déjà pris les devants.

Protection de la couche d'ozone

Parmi les nombreux projets internationaux dirigés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), basé à Nairobi, il faut mentionner, en particulier, celui concernant la protection de la couche d'ozone. On sait, en effet, que l'utilisation de gaz propulseurs menace la couche d'ozone, ce qui pourrait entraîner des conséquences néfastes sur le climat. Une convention a été adoptée par le PNUE, en 1985, par laquelle les Etats s'engagent à prendre les mesures nécessaires à la protection de la couche d'ozone. Ce texte a déjà été ratifié par plusieurs Etats et devrait l'être prochainement par la Suisse, mais il n'a pas grande portée. En fait,

c'est d'un protocole qu'il devrait s'agir, réglementant de manière précise l'utilisation des gaz propulseurs. Or, les nations industrialisées (Etats-Unis et pays européens) ne sont pas d'accord sur les valeurs limites. La Suisse, pour sa part, semble prête à accepter un protocole restreignant l'utilisation de ces gaz. Selon les dernières mesures faites, il n'y aurait plus de temps à perdre: les «trous» dans la couche ne cessent de s'agrandir.

Trop d'initiatives?

Dans de nombreux domaines, la protection de l'environnement à l'échelon international est insuffisante. Par exemple, le contrôle des déchets toxiques et des matières polluantes connaît d'importantes lacunes, la collaboration internationale se heurtant à trop d'intérêts. Mais, en même temps, il existe beaucoup de programmes qui se recoupent et font double emploi. D'innombrables groupe-

ments se préoccupent de l'environnement. A tel point que le non-spécialiste ne s'y retrouve plus. Il est donc impératif de mettre un peu d'ordre dans tous ces efforts, de les coordonner et de fixer des priorités, ce à quoi, entre autres, s'est attachée la Suisse.

La protection des plantes et des animaux fait, bien sûr, partie de l'entreprise de protection de l'environnement. La préservation des espèces rares ou en voie de disparition est une tâche importante à laquelle se consacre, en particulier, le Conseil de l'Europe. La «Convention de Berne» en est une émanation. Dans ce domaine également, la Suisse a joué un rôle de pionnier.

Mais il reste beaucoup à faire pour la protection de l'environnement à l'échelon international. La nécessité de cette action, pourtant, est de mieux en mieux comprise, en Suisse comme ailleurs. ●

Henri Stranner,
rédacteur «Basler Zeitung»

Cet article a été rédigé avant la catastrophe de Bâle.

Réd.

150
JAHRE
Sprüngli
TRADITION QUALITÄT
ZUKUNFT

Feine Pralinés,
Truffes, Züri
Läckerli – verlockende Grüsse aus heimatlichen Gefilden. Wir senden unsere beliebten Confiserie-Spezialitäten in alle Welt. Frisch und direkt ab Zürich.



Senden Sie mir bitte Ihren Prospekt:

- | | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Geschenkpakete | } Zutreffendes ankreuzen |
| <input type="checkbox"/> Spezialitäten | |
| <input type="checkbox"/> Pralinés | |

Adresse: _____

Einsenden an: Confiserie Sprüngli
am Paradeplatz, 8022 Zürich/
Schweiz, Tel. 01/22117 22